

Ruhengeri le 25 avril 1939

TERRITOIRES

DU  
RWANDA - URUNDI

160/C.

Copie pour information à Monsieur le chef  
du parquet du Rwanda, suite à la lettre 263/  
J.6 de l'O.M.P. de Nyanza, en date du 13 mars  
1939, en lui demandant de bien vouloir statuer  
sur sa mise en détention préventive

159/C.

L.O.M.P.D.Vauthier

161/C.

Copie pour information à M. le Gardien de Prison  
à Kigali, suite à sa lettre sans n° du 15, avril  
1939, en lui demandant de bien vouloir transférer  
mettre le prévenu SENGABO sur la prison de  
Nyanza

L.O.M.P.D.Vauthier

Monsieur l'officier du Ministère public,



En réponse à votre lettre émise;

J'ai l'honneur de vous faire savoir  
que le nommé SENGABO, de la coline Gashenyi,  
sous-chef Rukikatara, province Kibazi, chef  
Kalima, a été arrêté en date du 19 avril  
1939.

Le prévenu SENGABO,  
contrairement à ce qu'on pouvait croire  
résidait en territoire de Kigali, en chefferie  
Lwampungu, et m'a été envoyé par le Commissaire  
de Police de Kigali.

Suite à votre lettre émise, et  
tout spécialement son premier alinéa, Je vous  
l'envoie via Kigali, en envoyant copie de la  
présente à Monsieur le Chef du Parquet du  
Rwanda ainsi qu'à Monsieur le Gardien de prison  
à Kigali.

Le prévenu SENGABO a fait l'objet  
d'un interrogatoire sommaire ainsi qu'un  
mandat d'arrêt provisoire

Le dossier pénitentiaire de l'intéressé

## PRO JUSTITIA

-:-:-:-:-

L'an mil neuf cent trente neuf, le vingt quatrième du mois d' ~~avril~~  
 avril', Devant Nous , Vauthier, Daniel, O.M.P. près le T.T.R., nous trouvant  
 à Ruhengeri, Comparait le nommé SENGABO , muhutu, umusinga, fils de Barayober  
 qcd et de Nyiranshaka, en vie, colline Gashenyi, s/chef Rukikatara, chef  
 Kalima, province de Kibali, territoire de Ruhengeri:

- Q.-C'est bien vous qui assisté de Nkamiyabanzi, Nyirinkwaya et Sebisabo,  
 avez tué le nommé Gashiramanga, originaire de Nduga, à la colline Kwi juru  
 s/chef Karasira, territoire de Ruhengeri, dans la nuit du 6 au 7 février  
 1939; Je vous conseille fortement de me dire la vérité, vos trois complices  
 étant à la prison de Nyanza, où ils ont tout avoué?
- R.- Oui, Je reconnais que j'ai été présent au moment où Gashiramanga a été  
 mais ce n'est pas moi qui l'ai tué.
- Q.- Qu'est devenu la caisse contenant une somme de 500 francs et qui aurait  
 été abandonnée sur le terrain, à l'endroit où Gashiramanga a été tué ?
- R.- Je ne sais qu'est devenue la caisse en question; car après le ~~mérite~~  
 meurtre de Gashiramanga, je suis rentré chez moi et ne me suis enquis  
 de rien.

Note de l'O.M.P. Les recherches effectuées par le sous-chef Karasira,  
 à la colline kwi jurun'a pas permis de retrouver trace de cette mallette  
 et encore moins des 500 francs qui s'y trouvaient.

Dont acte L.O.M.P. D.Vauthier

*C. Vauthier*